

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal  
Commission « développement économique et urbanisme »

Séance du 27 septembre 2010  
Séance du 7 septembre 2010

## 40 Ile Saint-Maurice - plan de financement du projet d'aménagement

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK,  
Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO,  
MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAÏDI, Mme PAMART, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND,  
NACHITE, Mme RIFFAULT

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES

M. CABARET

Mme PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

M. MACHU

Mme FEVRIER

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
- Nombre de conseillers en exercice	39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés	36

Pouvoir à : Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. VILLEMAIN

Pouvoir à : M. GRIMBERT

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

Pouvoir à : M. RIFI SAÏDI

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. TAHI

Pouvoir à : M. NACHITE

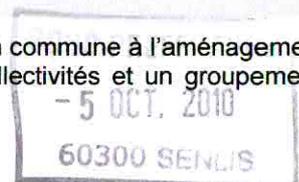
■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

La Ville de Creil et la Communauté de l'Agglomération Creilloise (CAC) souhaitent procéder de façon commune à l'aménagement de l'Ile Saint-Maurice à Creil. Ce projet d'aménagement a été conjointement validé par les deux collectivités et un groupement de commandes existe.

Les objectifs de cet aménagement sont les suivants :

- Engager une réflexion globale sur la mise en valeur paysagère du site
- Réaliser les travaux confortatifs nécessaires à la pérennité de l'Ile St Maurice (réfection des berges)
- Rénover les équipements, les reconvertir pour certains d'entre eux en fonction de leur fréquentation
- Améliorer le confort des usagers : éclairage, sécurisation du site par une fermeture le soir,..
- Identifier les aménagements nécessaires au volet « accueil de manifestations sur ce site » (mise aux normes pompiers identification d'un site privilégié,...)
- Préparer les cheminements nécessaires à la passerelle qui permettra de relier le quartier Rouher au centre ville et à la gare via le quai d'Aval.



# maintenant !

La Communauté de communes de l'agglomération creilloise est compétente pour ce qui relève de :

- l'entretien des berges le long de la voie navigable
- l'entretien et la création des équipements sportifs sur le site dédié.

La Ville étant compétente en matière :

- d'entretien des berges le long du petit bras de l'Oise
- d'entretien et d'aménagement des autres secteurs de l'île.

Compte tenu de la nature commune du projet présenté ci-avant et des intérêts conjoints qu'il présente, les deux collectivités ont recherché une solution adaptée. Cette solution doit permettre non seulement d'assurer une uniformité globale et une cohérence d'ensemble du secteur, mais aussi de sélectionner un maître d'œuvre unique et des entreprises communes.

La Ville et la communauté de l'agglomération creilloise ont désigné la Ville comme coordonnateur du groupement de commandes.

Pour la Ville, l'étude de maîtrise d'œuvre ainsi que les travaux sont susceptibles d'être financés par le Conseil Général de l'Oise dans le cadre du CDT et par le FEDER selon le plan de financement prévisionnel suivant (la subvention du FRAPP étant acquise) :

DEPENSES VILLE EN EUROS HT	RECETTES VILLE EN EUROS HT	
Etude de maîtrise d'œuvre (y compris étude topographique, études préalables, SPS,....)  299 002	FEDER (29,1 %)	87 092
	CDT (36 %)	107 641
	FRAPP (5,9 %)	17 559
	Ville (29 %)	86 710
	Total	299 002
Travaux  2 615 280	FEDER (35 %)	915 348
	CDT (36 %)	941 501
	Ville (29 %)	758 431
	Total	2 615 280

Il vous est demandé d'approuver le plan de financement et d'autoriser monsieur le maire à déposer les dossiers de subvention auprès des financeurs.

Vous êtes appelés à voter.



# maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu l'avis de la Commission « développement économique et urbanisme » en date 7 septembre 2010,

Considérant la volonté commune de la CAC et de la Ville d'aménager ce site dans le cadre du groupement de command signé le 2 juin 2009,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité.

**Article 1** : d'approuver le plan de financement,

**Article 2** : d'autoriser monsieur le maire à déposer les dossiers de subvention auprès des financeurs.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

05 OCT. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : 05 OCT. 2010

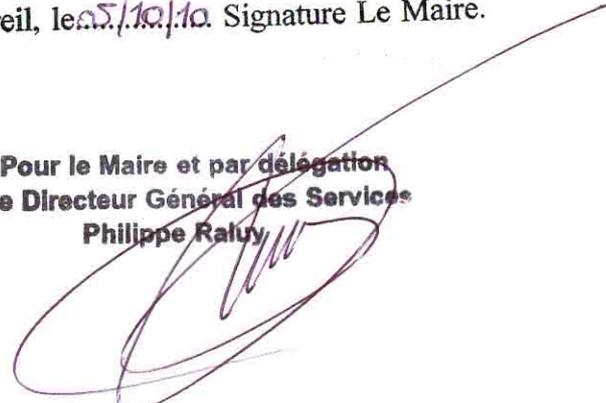
Jean-Claude VILLEMAIN

  
Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 05/10/10. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy



-5 OCT. 2010  
60300 SENLIS

C'est  
maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
CREIL  
OISEPICARDIE